

Voici les principaux points abordés lors de ce conseil municipal

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

Budget principal : Il a été notamment voté une augmentation des dépenses de 11000€ concernant la saison culturelle 2017, dépenses certes compensées par l'augmentation des recettes (entrées et subvention conseil départemental).

Nous avons voté cette modification de budget puisqu'il nous a été assuré que le reste à charge pour la commune n'augmenterait pas par rapport aux engagements du budget primitif. Point que nous ne manquerons pas de vérifier lors de la présentation du compte administratif en MARS /AVRIL 2018.

II - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

2.1 - Consultation pour le renouvellement du marché des assurances :

Cette consultation, permet une économie de 9 100€

2.2 - Révision des statuts et des compétences de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre :

Les compétences de la CCIVS doivent être actualisées au 1er janvier 2018, d'une part car la loi NOTRE rend la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) obligatoire, et d'autre part, pour continuer à bénéficier de la DGF bonifiée, la CCIVS doit posséder 9 compétences sur les 12 que la loi impose. Pour en être attributaire, les nouvelles compétences de la communauté de communes sont donc, en plus de la GEMAPI : la politique du logement social, l'eau et le financement du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

Un membre de notre groupe n'a pas voté pour cette actualisation.

2.6 – Utilisation du nom Saint-Astier :

La société des chaux de Saint-Astier a demandé à déposer le nom « Saint-Astier » pour l'appellation de leur société. La renommée de cette entreprise familiale avec la fabrication de la chaux est un atout considérable pour la commune. L'export des produits contribue à véhiculer l'image positive de Saint-Astier.

Nous avons fait remarquer à Mme le maire que ce point n'était pas anodin et qu'il aurait été nécessaire, suite à la demande de la « CESA », d'en débattre au moins en conseil municipal.

Or comme tous les Astériens, nous avons découvert dans Sud-Ouest qu'elle avait donné votre accord. Extrait de l'article de Sud-Ouest : « Elizabeth Marty, la maire de la commune n'a pas hésité un instant pour donner son accord à l'utilisation du nom de sa ville. »

Comme tous les Astériens, nous considérons en effet que c'est une chance d'avoir sur notre commune une entreprise de cette envergure qui contribue à la notoriété de la ville. Aussi, nous ne mettons pas en cause le fond de cette question mais bien la forme ...

Une fois de plus, Mme le maire décide seule et lorsque nous lui suggérons une convention ou un protocole fixant les limites à cette utilisation, son premier adjoint s'énerve et Mme le maire dégage en touche. Elle fuit ses responsabilités et nous interpelle en nous demandant, pour se débarrasser du sujet, de faire nos propositions !!!

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

3.1- Renouvellement des lanternes au lotissement Fond de Rigole :

Le remplacement de plusieurs lanternes s'avère nécessaire afin de maintenir le matériel dans un état de fonctionnement optimal et aux normes en vigueur.

La solution LED est retenue. L'ensemble de l'opération représente un montant prévisionnel de 49 137,93 € HT soit 58 965,52 € TTC. La somme prévisionnelle restant à la charge de la commune est de 22 112,07 € HT. Ces dépenses sont éligibles au TEPCV (Territoires à énergie positive et croissance verte) ; une subvention est déjà accordée à hauteur de 7.000 €.

En réponse à notre interrogation, il nous est affirmé que cette méthode n'a pas d'impact néfaste sur la pollution lumineuse... Pourtant de nombreux articles sur ce sujet confirmeraient l'inverse... Qu'en est-il précisément ?

3.2 - Désignation d'un élu référent sécurité routière :

Les services de la Préfecture souhaitent reconstituer un réseau de référents « sécurité routière » aussi, dans ce cadre, il est demandé la désignation d'un élu au sein de chaque conseil municipal.

Mr Patrice MARTIN est désigné comme élu référent

3.4 - Achat d'un terrain à la gare :

La CCIVS a lancé le projet de réaménagement des trois gares (Saint-Léon, Neuvic et Saint-Astier). A Saint-Astier, le projet consiste à augmenter les capacités de stationnement de 100 à 189 places, à revoir les circulations par l'aménagement d'un mini-giratoire d'entrée, à créer un parvis devant la gare, un arrêt de bus, un arrêt minute, un abri vélo sécurisé, un aménagement paysagé par la plantation d'arbres... Dans ce cadre, il est nécessaire que la commune se porte acquéreur de terrains qui appartiennent actuellement à la SNCF, qui sont situés à côté de la gare, le long de la voie ferrée et l'avenue Clémenceau. Il s'agit des parcelles cadastrées BO306p pour une contenance approximative de 5.500 m². Le service des domaines a fixé la valeur à 5€/m².

Pour ce projet, que Jacques MONMARSON avait commencé à initier avec Réseau Ferré de France et la SNCF, les négociations sont en cours pour un prix au m² d'environ 3 €.

IV - AFFAIRES TOURISME

4.1 - Rapport d'activité du camping :

Courant 2015, nous avons dénoncé, les conditions dans lesquelles la municipalité avait traité ce dossier, pour rappel :

La société Flower, face au refus de la municipalité de s'engager pour une modernisation des installations et notamment de la piscine, n'avait pas souhaité renouveler le contrat de gérance qui la liait avec la commune. Faute de réactivité suffisante de la part de Mme le maire et de son équipe, la nouvelle société choisie n'avait ouvert, en 2016, que courant juin, d'où le risque d'une saison sacrifiée, préjudiciable pour l'activité de nos commerces et restaurants.

Ce que nous avons dénoncé, est malheureusement confirmé par le rapport fait par le gérant du camping.

Nous sommes intervenus sur plusieurs points :

- **Ce rapport est bien tardif, il serait plus opportun, qu'en cette période, nous ayons connaissance du bilan de la saison 2017. Mme le maire s'est engagée pour que les prochains rapports soient communiqués au plus tard avant la saison suivante .**
- **Où en sont les investissements « promis » par le gérant actuel ? A cette question pas de réponse claire, l'adjoint en charge du tourisme doit faire le point.**
- **Où en est la procédure concernant la demande de versement de pénalités de la Société Flower ? Réponse de Mme le maire : l'avocat s'en occupe !**
- **Ce point sur le camping, est peu rassurant et vient malheureusement renforcer nos craintes de départ, mais attendons encore un peu pour faire le bilan !**

V – AFFAIRES DIVERSES

5.2 - Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la période 2017

Un recours va être engagé pour 2016, suite au refus de l'état

Un dossier va être déposé au titre de l'année 2017

NOS QUESTIONS :

-1- Pouvez-vous nous communiquer le coût de la fête de la lumière, dépenses de communication y comprises ?

Réponse : *Coût total : 7488€ dont 5633€ de cachets pour les artistes. Les spots radio sur France Bleu n'étaient pas payants.*

-2- Suite à la décision de Mr DE SOUSA de ne plus représenter la commune au SDE et au syndicat de transports scolaires, quand pensez-vous soumettre au conseil municipal une nouvelle nomination ?

Réponse de Mme le maire : *Par rapport au précédent conseil municipal, il n'y a rien de changé, Mr DE SOUSA, doit envoyer un courrier au SDE et au syndicat de transports scolaires et ensuite, nous procéderons à son remplacement.*

Mme le maire, comme par le passé, avec d'autres élus de sa majorité qui ont depuis démissionnés, gagne du temps et cela dans le but que tout cela s'apaise et que la polémique avec Mr DE SOUZA n'intéresse plus personne. Ces 2 élus sont en conflit ouvert, alors qu'ils étaient, il y a encore quelques mois si proches... Rappelons que Mr DE SOUSA était en charge du magazine municipal et donc principal artisan de la politique de communication de Mme MARTY. Un déçu de plus, à quand sa démission ?

-3- Que prévoyez-vous, suite au signalement de la présence de rats sur le site du Roc ?

Réponse de Mme le maire : *Nous n'étions pas au courant... que voulez-vous que l'on fasse ? Ah si, je vous propose de déclencher l'opération Myrtille !*

Face à une telle annonce, nous avons tout de suite pensé à une opération commando, du style de ce qui avait été mené par nos élus contre les pigeons !

Et bien non, notre mairesse fait de l'humour, Myrtille est sa chatte !

Donc Astériens, Astériennes, si vous voyez Mme MARTY promener sa chatte dans le secteur du Roc, ne soyez plus inquiets quant au risque de prolifération des rats ... !!!